

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE SUR MES DEMARCHES SIMPLIFIEES

Pour l'année 2021 vous pouvez faire votre demande sur le site :

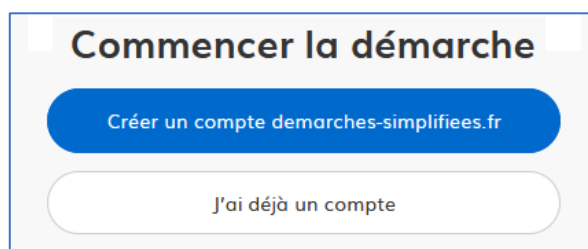
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-autorisation-de-transhumance-2021>

CONNEXION :



DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE 2021

Vu le Code Rural (Titre II Livre II des parties législative et réglementaire)
Vu l'Arrêté ministériel du 10/10/2013 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la brucellose ovine et caprine.
Vu l'Arrêté préfectoral N°65-2020-10-16-004 du 16 octobre 2020 définissant les modalités technique et financières de la



Commencer la démarche

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Après avoir créé votre compte ou utilisé votre accès France Connect qui est un dispositif qui permet aux internautes de s'identifier sur un service en ligne par l'intermédiaire d'un compte existant (impots.gouv.fr, ameli.fr ...)



Commencer la démarche

Avec FranceConnect

France connect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect



Comment l'utiliser ?

- 

1 Lors de ma démarche en ligne, je clique sur le bouton FranceConnect
- 

2 Je choisis un compte que je connais parmi ceux disponibles

Vous pourrez utiliser au choix : le compte impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, MobileConnect et moi, msa.fr et Alicem.
- 

3 FranceConnect me redirige vers la page de connexion pour rentrer mes identifiants
- 

4 FranceConnect me confirme que la connexion est établie !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer pour accéder à votre espace et poursuivre votre démarche.

REEMPLIR VOTRE DEMANDE EN LIGNE :

Revenir en arrière Aide



 

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE 2021

Vu le Code Rural (Titre II Livre II des parties législative et réglementaire)
Vu l'Arrêté ministériel du 10/10/2013 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie

Commencer la démarche

1 Cliquez sur « commencer la démarche »

DEMANDE D'AUTORISATION DE TRANSHUMANCE 2021

Vu le Code Rural (Titre II Livre II des parties législative et réglementaire)
Vu l'Arrêté ministériel du 10/10/2013 fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prophylaxie collective et à la police sanitaire de la brucellose ovine et caprine.
Vu l'Arrêté préfectoral N°65-2020-10-16-004 du 16 octobre 2020 définissant les modalités technique et financières de la campagne de prophylaxies 2020-2021
Vu l'Arrêté préfectoral N°2007-277-4 relatif au génotypage obligatoire des béliers vis-à-vis de la tremblante

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Civilité

Madame Monsieur

Prénom Nom

Continuer

2 Renseignez votre identité

1. Coordonnées

N° de Cheptel :

N° de Cheptel :

N° SIRET :

N° SIRET :

Coordonnées :

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Raison sociale :

Raison sociale :

adresse postale :

adresse postale :

code postal :

code postal :

Commune :

Commune :

Supprimer l'élément

3 Remplissez vos coordonnées

Coordonnées pour vous contacter :

Téléphone (obligatoire) : *

Téléphone (obligatoire) :

Email (obligatoire) : *

Email (obligatoire) :

Supprimer l'élément

+ Ajouter un élément pour « Coordonnées pour vous contacter : »

JE SOUHAITE DEMANDER UNE AUTORISATION DE TRANSHUMANCE POUR :

(indiquer les espèces)

Mes Ovins

Mes Caprins

4 Email et téléphone obligatoire pour vous contacter en cas de besoin.

5 Cochez l'espèce de votre cheptel ovins/caprins/les deux.

2. Mon cheptel Ovin :

Nombre de brebis :

Nombre de brebis :

Nombre d'agnelles :

Nombre d'agnelles :

Nombre de broutards :

Nombre de broutards :

Beliers :

rappel : Les béliers atteints d'épididymite contagieuse ne peuvent pas participer à la monte publique naturelle ; seuls les béliers ayant un résultat négatif à l'ECB à la dernière prophylaxie et dont le génotype est résistants à la tremblante (ARR/ et non VRQ) peuvent monter en estive.

Identification obligatoire (N° de beliers pour lesquels je demande une autorisation de transhumance) :

Zone de saisie pour l'identification obligatoire des beliers.

Attestation de génotypage et/ou résultat ECB :

Si les génotypages ont été réalisés dans le cadre de schéma de sélection et ne sont pas à disposition du GDS veuillez joindre les résultats nécessaires (analyse épididymite ECB négative lors de la dernière prophylaxie et/ou résultat génotypage)

Parcourir... Aucun fichier sélectionné.

Supprimer l'élément

6 Renseignez les données relatives à votre cheptel ovin, les effectifs sont les effectifs totaux.

La répartition des effectifs en cas de pâture sur plusieurs estives se fera plus tard.

Les béliers doivent être identifier avec leur identifiant unique pour permettre de retrouver les résultats d'analyses tremblantes et ECB. Si vous possédez ces résultats vous pouvez les scanner et les charger en cliquant sur « parcourir... »

3. Mon / Mes estives cheptel Ovin :

Estive :

Si plusieurs estives cliquer sur "ajouter un élément"

Nom de l'estive :

Nombre d'ovins (brebis + béliers) :

Date présumée de départ :

Date présumée de retour :

avant le 31/10/2021

Supprimer l

7 Déclarez l'estive de transhumance de vos ovins, et l'effectif d'animaux correspondant (donnée transmise à la DDT et votre gestionnaire)

Déclarez également les dates de départ et de retour présumées des animaux.

Si vos ovins transhument sur plusieurs estives cliquez sur « ajouter un élément », vous pouvez déclarer autant d'estives que nécessaire.

4. Mon cheptel Caprin

Nombre de chèvres :

Nombre de chevrettes :

Nombre de chevreaux :

Nombre de boucs :

8 Renseignez les données relatives à votre cheptel caprin, les effectifs sont les effectifs totaux.

La répartition des effectifs en cas de pâture sur plusieurs estives se fera plus tard.

5. Mon / Mes estives cheptel Caprins :

Estive

Si plusieurs estives cliquer sur "ajouter un élément"

Nom de l'estive :

Nombre de Caprins (chèvres + boucs) :

Date présumée de départ :

Date présumée de retour :

avant le 31/10/2021

Supprimer l'élément

+ Ajouter un élément pour « Estive »

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

Déposer le dossier

9 Déclarez l'estive de transhumance de vos caprins, et l'effectif d'animaux correspondant (donnée transmise à la DDT et votre gestionnaire)

Déclarez également les dates de départ et de retour présumées des animaux.

Si vos caprins transhument sur plusieurs estives cliquez sur « ajouter un élément », vous pouvez déclarer autant d'estives que nécessaire.

10 Déposez votre dossier

Un Email vous sera envoyé pour la prise en considération du dépôt.

Dés que les agents du GDS auront validé votre demande vous recevrez automatiquement par mail une autorisation de transhumance correspondante.

Si votre dossier comporte une anomalie votre GDS vous contactera rapidement pour bénéficier au plus vite de votre attestation.

Si votre dossier n'est pas recevable vous en serez averti rapidement par mail également.

Votre Gestionnaire d'estive bénéficiera d'un accès dédié aux demandes de transhumance le concernant, il pourra ainsi vérifier l'état d'acceptation de votre dossier.